



DEPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE CAMBRAI

CANTON DE
CAUDRY

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le N°07/2026-26
ID : 059-215905472-20260629-260709_D26-DE



Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT VAAST EN CAMBRESIS s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane JUMEAUX, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2026

Noms des Membres présents : Mr Stéphane JUMEAUX – Mr Michaël LANGRAND – Mme Marie-Christine LANDA – Mme DEVAUX Elodie – Mme LLONG JUMEAUX Barbara – Mr RICHALET Jérôme – Mr SAUCY Pascal – Mme PAVAUX RICHALET Lydie – Mme MARTINACHE Anne-Charlotte – Mr DEMADE Rémy – Mme POTIEZ Hélène – Mr Galet Christophe – Mr SAUCY Killian

Noms membres absents : Mme BRONSARD CAILLOUX Carole – Mr FAYOLA Philippe

Noms des Membres absents excusés :

Secrétaire de séance : Mr SAUCY Pascal

Numéro de délibération : 07/2026-26

Objet : Avis du conseil municipal concernant le projet du classement du secteur pavé du Paris-Roubaix

Monsieur le Maire indique que la préfecture du Nord consulte sur le projet du classement des secteurs pavés de Paris-Roubaix et son vélodrome.

Le secteur pavé rue Emile ZOLA concernés par Saint-Hilaire-lez-cambrai à Saint-Vaast-en-Cambresis. (Voir tableau secteur pavé n°8)

Les objectifs de se classement sont de protéger les pavés emblématiques du Paris-Roubaix et son vélodrome contre les menaces de macadamisation. Ce projet permet de fournir ainsi une protection juridique pérenne, assurant que ces éléments ne soient ni modifiés, ni détruits par des aménagements futurs.

Ce classement permettra ainsi d'assurer la continuité et la vitalité de cette course légendaire pour les générations à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote :

Vote : Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Le conseil municipal donne un avis favorable au classement des secteurs pavés et de son vélodrome.

Fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme au registre

Acte certifié exécutoire par transmission
à la Sous-Préfecture de CAMBRAI le 09/07/2026
et publication par affichage le 09/07/2026

Le Maire,
Stéphane JUMEAUX

